

## L'ANTENNE DE L'ÎLOT DANS LE VAR



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

# PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

---

**Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.**

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

# SOMMAIRE

---

- L'ÉTABLISSEMENT ..... 4**
  - 1. OBJECTIF : REINSERTION PROFESSIONNELLE .....4
  - 2. ÉQUIPE .....5
  - 3. PARTENARIATS ET VISIBILITE DANS L'AIRE TOULONNAISE .....6
  - 4. MOYENS FINANCIERS .....7
  
- LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022 ..... 8**
  - 1. ORIENTATIONS .....8
  - 2. PROFIL .....10
  - 3. ÉTAT DE SANTÉ .....13
  - 4. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE .....13
  - 5. NIVEAU DE FORMATION .....14
  - 6. LES PARCOURS .....15
  
- LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ..... 17**
  
- PERSPECTIVES 2023 ..... 18**

# L'ÉTABLISSEMENT

---

## 1. Objectif : la réinsertion professionnelle

L'établissement l'Îlot dans le Var vit sa seconde année pleine d'activité. Les réunions, parloirs et autres rencontres, à l'arrêt avec la crise sanitaire, ont repris progressivement au cours du premier trimestre 2022.

L'objectif de l'accompagnement de l'Îlot est de travailler la réinsertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi avec une attention particulière apportée aux personnes ayant connu la prison ou sous main de justice (PPSMJ). Pour cela, l'équipe de l'Îlot dans le Var s'appuie sur l'expérience et les compétences acquises par notre association depuis plus de cinquante ans et sur les partenariats associatifs seynoïses et toulonnaises développés depuis trois ans.

La sortie de détention est une période charnière qu'il convient de sécuriser pour éviter les ruptures : rupture du logement, des soins, des liens affectifs et de l'accompagnement socioprofessionnel. Le lieu clos que représente la détention est un lieu sécurisant pour le détenu à la différence du monde extérieur, dans lequel il se sent seul à la sortie, perdu et anonyme.

En effet, un détenu qui quitte l'établissement pénitentiaire sans savoir où se loger, sans ressources et sans réseau social est une personne fragilisée qui nécessite un accompagnement social parfois intensif pour l'aider à retrouver sa place dans la société.

Pour éviter une transition dedans dehors trop difficile et prévenir les ruptures de parcours, l'association anticipe la démarche de réinsertion professionnelle de la personne détenue au plus tôt, c'est-à-dire au cours de l'incarcération lorsque la sortie approche. Le premier contact entre le détenu et l'Îlot se fait donc en détention, au parloir avocat, à l'occasion d'un entretien permettant à l'association de présenter au détenu le parcours d'accompagnement renforcé, proposé à l'extérieur et à l'association d'identifier les atouts et les freins à l'insertion professionnelle de la personne et les leviers qu'elle va devoir mobiliser.

Toutes les personnes accueillies ont en perspective de vouloir travailler. C'est à cette condition que notre accompagnement prend son sens. Cela nécessite un travail préalable de bilan d'orientation approfondie pour mettre en place un accompagnement individualisé, au plus près des besoins identifiés de la personne, régulier et fréquent.

- ✓ Pour les personnes ayant des expériences, le travail va porter sur la mise en valeur des compétences acquises (savoir-faire et savoir-être) à travers le CV, la lettre de motivation et savoir se présenter.

- ✓ Les personnes avec peu ou pas d'expérience vont plutôt s'inscrire dans une réflexion professionnelle afin de définir un projet professionnel leur correspondant.

La Conseillère en insertion professionnelle (CIP) s'appuie sur un outil interne appelé « Mon Livret Pro ». Il guide la personne accompagnée dans les différentes étapes conduisant à la définition de son projet et à la rédaction d'un plan d'action de retour à l'emploi. La première partie de ce livret est l'occasion de faire un point sur soi : repérer ses motivations, ses forces, ses savoir-faire et savoir-être. Dans un deuxième temps une découverte des métiers en tension permet d'explorer le champ des possibles et de trouver sa « voie » avant de se lancer dans la préparation du plan d'action et de la recherche d'emploi.

La CIP de l'Îlot active les réseaux de l'Îlot. Elle s'informe sur des actualités liées à l'emploi sur le territoire au travers des "newsletters" dont celles de la politique de la ville de La Seyne-sur-Mer, de la vie associative de cette même mairie, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La CIP travaille aussi avec un réseau de partenaires, la Ligue de l'enseignement, Adultes relais, l'AVEF, le service jeunesse de la ville, FACE Var, UFOLEP, AVAF, AVASTOFA, .... Elle accompagne également nos bénéficiaires aux informations collectives proposées par la Maison de l'emploi ou les micro-forum de FACE Var, etc...

## 2. Equipe

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, une nouvelle responsable d'antenne a intégré l'établissement du Var avec le départ à la retraite de Véronique ETIENNE fin avril 2022. Thérèse FAIVRE a pour mission de développer les actions de l'Îlot dans le Var, de faire le lien avec les partenaires existants et d'élargir les relations de l'association à d'autres partenaires et institutions. Elle travaille avec la Conseillère en insertion professionnelle (CIP), Sandrine GANDRILLE, chargée de l'accompagnement socio-professionnel des personnes qui nous sont orientées.

L'équipe, forte de ces deux salariés, s'appuie sur le tissu associatif varois, évoqué précédemment et échange régulièrement selon les besoins identifiés avec les travailleurs sociaux, éducateurs et infirmières des associations l'AVAF et l'AVASTOFA. Cela est d'autant plus pertinent que certaines personnes accompagnées par l'Îlot sont domiciliées à l'accueil de jour de l'AVAF, et suivi pour cause d'addictions par l'AVASTOFA. L'équipe peut également compter sur les liens qu'elle a tissés avec les associations de la métropole dans le domaine du sport, de l'emploi, de la santé et de l'hébergement.

En raison des conséquences de la détention sur un public déjà fragile, des effets de la crise sanitaire en matière d'isolement, l'Îlot mobilise également une psychothérapeute de l'Association seynoise Vivre en famille (L'AVEF) et une psychologue installée en cabinet libéral à Peynet (13).

- ✓ La psychothérapeute intervient bénévolement pour le public de l'Îlot. Elle anime des ateliers collectifs, en petit nombre, qui sont des espaces de paroles et d'écoute avec l'objectif de mieux se connaître pour se projeter dans un avenir serein et développer l'estime de soi. En 2022, les participants étaient au nombre de 2 à 5 par atelier. Il y a eu six ateliers qui se sont déroulés dans la salle de réunion de l'Îlot.
- ✓ La psychologue propose un accompagnement différent et complémentaire. Elle reçoit les personnes qui le souhaitent en rendez-vous individuel. Le premier entretien a lieu à l'association puis les rendez-vous suivants ont lieu en visio.

Enfin l'équipe est soutenue par un noyau dur de bénévoles, à l'origine de la création de l'établissement. Leur réseau, leur expérience et leur connaissance du milieu de la justice sont des atouts précieux sur lesquels l'équipe s'appuie.

### 3. Partenariats et visibilité dans l'aire toulonnaise

L'Îlot dans le Var est installé dans ses locaux à La Seyne-sur-Mer depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Ils sont situés au-dessus de l'accueil de jour de l'Association varoise d'accueil familial (AVAF) et partage le même palier que le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) porté par l'AVASTOFA. Cette proximité a renforcé les liens de l'Îlot avec ces deux structures.

Labellisée depuis juillet 2021, la Cité de l'emploi de La Seyne-sur-Mer a pour ambition de permettre la coordination de l'ensemble des dispositifs emploi et insertion au bénéfice des habitants des quartiers. Cette démarche vise à expérimenter des actions innovantes et adaptées aux problématiques rencontrées par les habitants les plus éloignés de l'emploi.

L'objectif est également de renforcer les dynamiques partenariales des acteurs de l'emploi sur le territoire rendant les actions d'insertion professionnelle plus coordonnées et mieux connues des acteurs d'un même territoire. Notre participation au comité de pilotage et maintenant aux ateliers créés par la coordinatrice de l'action "Cité de l'emploi " ont permis de faire connaître la spécificité des actions menées par l'Îlot pour un public ciblé "public justice". Après plus de deux années, installée à La Seyne-sur-Mer, l'association consolide ainsi sa visibilité et sa notoriété comme association accompagnant des personnes placées sous main de justice (PPSMJ).

Par ailleurs, l'Îlot a commencé en 2022 la rencontre des différents Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proches géographiquement de son antenne pour présenter l'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi. Cette connaissance réciproque entre structures facilite les échanges et le bon positionnement des personnes sur les postes à pourvoir au sein des ACI. Le positionnement se fait sur la plateforme de l'inclusion, mais se connaître et avoir un contact direct au sein d'un ACI est une stratégie gagnant-gagnant. Elle peut contribuer à réduire les difficultés de sourcing des SIAE.



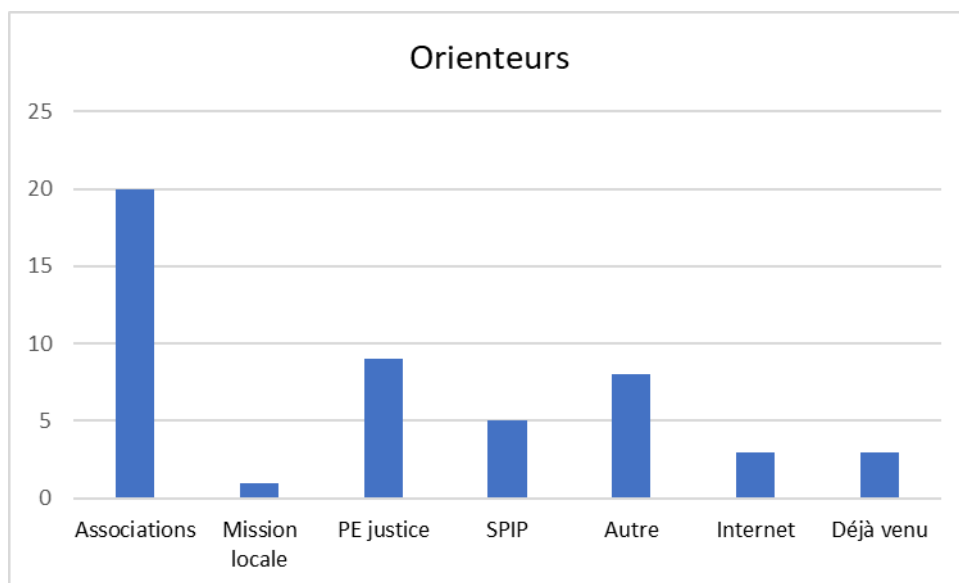
## 4. Moyens financiers

L'année 2022 de l'établissement du Var a été financièrement portée par les fonds propres de l'Îlot au niveau national. C'est un choix de l'association qui croit en ses missions sociales et décide de donner à l'établissement du Var les moyens et le temps de s'implanter. Cependant, c'est un mode de financement qui nécessite un relais auprès des partenaires (Etat, collectivités...). Une demande de financement FSE+ a été faite auprès de la cellule Europe de la DREETS Paca pour la période 2023-2024 avec demande de rétroactivité pour 2022. La réponse est attendue pour juillet 2023.

# LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022

## 1. Orientations

En 2022, l'association a accompagné 49 personnes. Le public justice représente 92% des personnes accompagnées soit 45 personnes.



Exprimés en nombre de personnes

On constate en 2022, une augmentation du nombre d'associations ayant orienté une personne vers l'Îlot : 10 associations différentes ont effectué au moins une orientation alors qu'elles étaient 5 en 2021. Le travail de l'équipe, d'expliquer les actions de l'Îlot auprès des associations de terrain commence à porter ses fruits.

### ➤ Le repérage en milieu fermé

Les personnes en détention sont orientées à l'Îlot pour trois raisons :

- ✓ la date de la fin de peine approche et il est nécessaire de préparer la réinsertion professionnelle ;
- ✓ une demande d'Aménagement de peine (ADP) va être déposée ou a été déposée ;
- ✓ une demande de mise en liberté est faite par l'avocat au profit d'une personne en attente de jugement, avec proposition d'accompagnement par l'Îlot.

Au centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, les orientations vers l'Îlot se font par :

- ✓ les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ;
- ✓ Pôle emploi justice (PE) ;
- ✓ le représentant de la Mission locale justice (ML) ;



- ✓ la Conseillère en insertion professionnelle de l'association Agir pour le développement d'actions d'insertion (ADAI), association créée en 1993 et qui porte à la Farlède le Programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP) ;
- ✓ la référente de l'association de lutte contre les addictions intervenant en détention (AVASTOFA) qui oriente les détenus vers l'Îlot ;
- ✓ les familles et associations : l'Îlot se rapproche alors du CPIP.

A partir de cette sollicitation, les détenus sont vus une fois en détention généralement par la responsable de l'antenne de l'Îlot. Ces entretiens permettent à l'association de voir si l'accompagnement global renforcé vers l'emploi qu'elle propose est adapté à la situation de la personne détenue et de lui présenter les modalités de l'accompagnement pour susciter l'envie d'être acteur de sa sortie comme de sa réinsertion. L'idée est également de créer un premier lien indispensable si l'on veut éviter la rupture de parcours et qui sera utile tout au long de l'accompagnement.

En 2022, 11 personnes ont été rencontrées en détention au parloir avocat lors d'**entretien - diagnostic**.

Le niveau faible des orientations en 2022 vient :

- ✓ pour partie de la peur des clusters au centre pénitentiaire, la reprise tardive des entretiens - diagnostics en détention ;
- ✓ du turn-over des CPIP qui ne connaissent plus les acteurs du territoire ;
- ✓ La difficulté pour l'association de faire connaître son action aux différents CPIP.

Ainsi, l'association n'a pu reprendre les parloirs qu'à compter du mois de mai 2022. A titre de comparaison, à mi-mars 2023, l'association a déjà réalisé 7 entretiens - diagnostic.

Sur les 11 personnes vues en 2022, 3 ont été accompagnées en 2022. Sur les 8 personnes non accompagnées, on dénombre :

- ✓ 3 décisions de non-accompagnement de la part de l'Îlot ;
- ✓ 3 refus d'aménagement de peine du JAP : 2 sont encore détenues en 2023 et pourront être accompagnées à leur sortie (2023 et 2024) ;
- ✓ 1 personne déclinant la proposition de l'Îlot ;
- ✓ 1 personne libérée en 2023 et accompagnée en 2023 par l'Îlot.

A l'issue des entretiens, la responsable d'antenne rédige une attestation d'accompagnement dans laquelle elle explique pourquoi l'accompagnement socio-professionnel à la sortie entre la personne sous main de justice (PPSMJ) et notre association est possible ou non. Cette décision est prise lorsque la recherche de travail n'est pas la priorité pour le détenu. Dans ce cas, il y a souvent une forte problématique de santé qui est prédominante sur la recherche d'emploi. L'attestation d'accompagnement signée de l'Îlot est transmise par l'orienteur au Magistrat. Elle est étudiée lors de la Commission d'application des peines (CAP). C'est un document qui peut rassurer le Juge d'application des peines car il sait que la personne sera accompagnée à sa sortie de détention.

### ➤ Le repérage hors de la détention

Les personnes placées sous main de justice non incarcérées sont orientées à l'Îlot pour deux raisons :

- ✓ un besoin d'accompagnement renforcé dans leurs démarches de réinsertion professionnelle en complément de Pôle Emploi / Mission locale ;
- ✓ une obligation de travail auquel l'accompagnement de l'Îlot répond.

### ➤ Orientations/fléchage

Qui nous adresse des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) ?

- ✓ En premier lieu les partenaires associatifs confrontés aux difficultés du public (précarité, santé, alimentation, addictions, budget, ...) ;
- ✓ les SPIP en milieu ouvert pour les obligations de travail ;
- ✓ mais aussi notre capacité d'ouverture à répondre à tous par une démarche d'aller vers (repérage dans la rue, bouche à oreille et des réseaux sociaux qui s'apparentent au « bouche à oreille »).

## 2. Profil

Un grand nombre des personnes qui entrent en prison cumule différentes difficultés sociales : la pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance des ressources matérielles. Certaines personnes détenues réunissent souvent un faible niveau scolaire, une absence de pratique ou de formation professionnelle, un déficit culturel, un isolement social voire familial, des problématiques psychiques. L'incarcération accentue les difficultés déjà présentes. Si elles ne sont pas prises en charge, ces difficultés freinent l'insertion ou la réinsertion.

### ➤ Les freins sociaux : L'Îlot dans le Var mobilisé

Les freins sociaux visent toutes les difficultés dites « périphériques » ou non professionnelles comme la mobilité, le logement, la santé... qui entravent le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

#### ✓ Les difficultés administratives

A L'Îlot Var, ce sont les difficultés administratives et juridiques auxquelles se heurtent en premier lieu les bénéficiaires en particulier le public justice. En effet, en ce qui concerne les personnes placées sous main de justice, il y a des démarches spécifiques à entreprendre à la sortie de détention comme changer l'immatriculation à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour les détenus étant enregistrés dans le Lot. Pour cela nous travaillons directement avec les services compétents, en présence des bénéficiaires. En 2022 : 100% des bénéficiaires ont demandé au moins un entretien pour résoudre une difficulté administrative (CNI, déclaration CAF, Avis d'imposition, etc.) c'est-à-dire essentiellement l'accès aux droits sociaux.

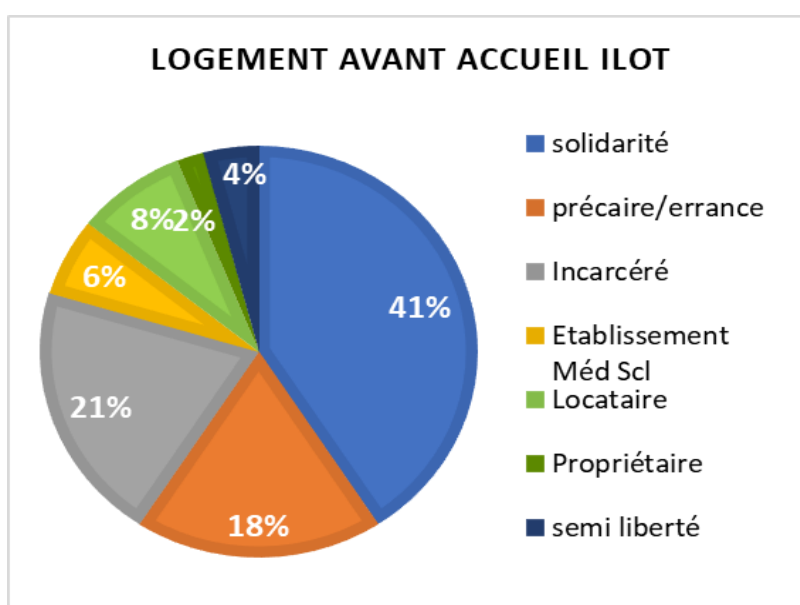
✓ Sur le plan national la principale difficulté recensée est l'illectronisme

Il y a un véritable blocage avec l'outil informatique de la part de nos bénéficiaires. Il faut donc les accompagner dans de nombreuses démarches : inscription et actualisation à Pôle Emploi, télécharger un avis de non-opposition, refaire une Carte nationale d'identité (CNI) perdue, ..., autant de démarches qui souvent doivent désormais s'effectuer en ligne. Certains n'ont pas de smartphone, pas de forfait suffisant et ne savent pas utiliser un ordinateur. Les difficultés sont souvent cumulées.

✓ L'autre frein identifié est l'absence de logement

En 2022 : 90% des personnes accompagnées n'ont pas de logement autonome (2021 : 81%).

**Situation des personnes accompagnées au regard du logement à leur entrée :**



Pour lever ce frein dans les situations les plus difficiles, la responsable de l'antenne et la CIP ont rencontré la direction du SIAO qui gère le 115 et présenté l'action de l'association lors d'une Commission de coordination territoriale animée par le SIAO. Ces rencontres ont permis que des bénéficiaires puissent demander un "Focus" sur la demande d'hébergement. Cette solution d'hébergement reste fragile.

Au cours de cette année, nous avons fait le constat de la nécessité de prendre en compte les freins d'ordre psychosociaux. La COVID a aggravé un état de fait antérieur à la pandémie : un isolement de plus en plus important, les ruptures familiales qui se multiplient au fil des années. En plus des ateliers de l'AVEF animés par la psychologue, et l'accompagnement individuel de la psychologue (dont nous avons parlé p.6), l'association a développé des contacts avec des professionnels intervenant auprès des personnes porteuses de handicap : Cap emploi, Etablissement et service d'aide par le travail (ESA) Association un chez soi d'abord. Afin de remédier à ces difficultés et obstacles la CIP est en contact régulier avec les services de droits communs et associations du territoire.

### ➤ La vie en groupe

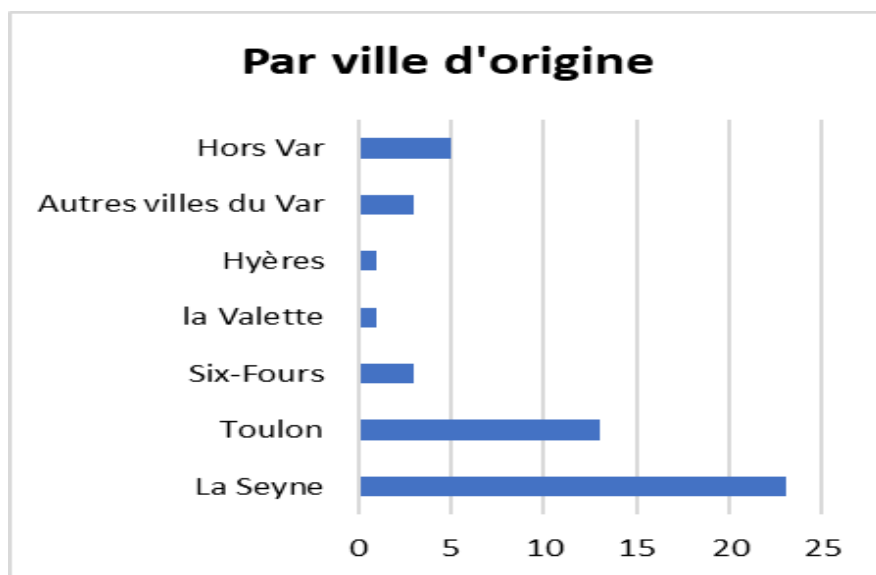
Le constat est identique à celui des années précédentes, c'est-à-dire qu'il est difficile de créer une cohésion de groupe lors des temps collectifs. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait :

- ✓ la difficulté de se retrouver en collectif après avoir connu la promiscuité de la détention ;
- ✓ les parcours de vie cabossés qu'il est difficile de partager ;
- ✓ des âges différents.

En revanche, il est rare de voir des tensions entre eux et quand on arrive à monter un groupe, ceux qui sont présents jouent le jeu de la convivialité. Il est arrivé que certains se voient en dehors de l'Îlot ou pour le moins prennent des nouvelles des uns et des autres par téléphone. Certains se connaissaient depuis leur détention.

### ➤ Provenance géographique

Sur 49 personnes accompagnées, 41 personnes résident sur la métropole Toulon Provence Méditerranée, 3 dans le Var et 5 dans d'autres départements.



Sur 41 personnes résidents sur la métropole Toulon Provence Méditerranée, 16 personnes habitent en Quartier Prioritaire soit 39%.

### 3. État de santé

31% de notre public est sous addiction et 38% d'entre eux ont une obligation de soins. En 2021 et 2022 les 2 associations du territoire luttant contre les addictions ont connu des difficultés de ressources humaines importantes : médecins partants à la retraite, lenteur dans les recrutements etc. La conséquence directe est le retard dans la prise en charge du public sous addictions entraînant une rupture dans le parcours de soins, un risque déjà inhérent à la sortie de détention. Cette rupture de soins fragilise encore plus l'ancien détenu.

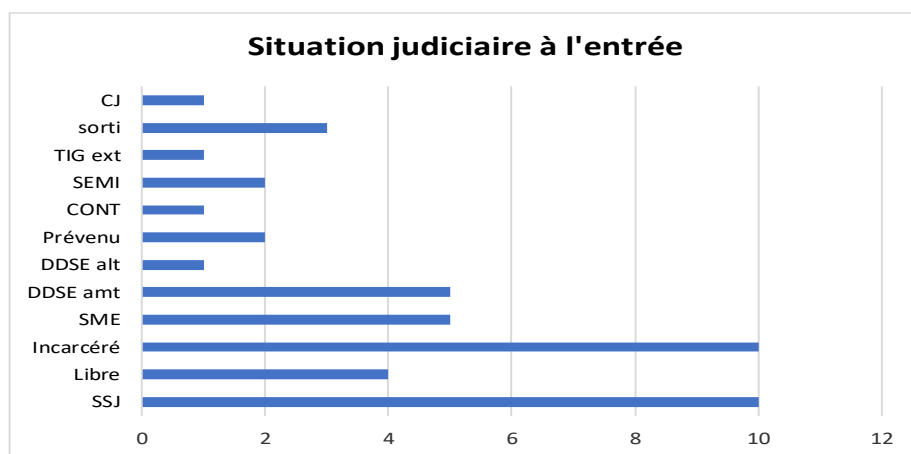
Le public que l'on suit ne présente pas ou peu de difficultés pour se nourrir. Plusieurs explications à ceci :

- ✓ nos locaux sont au-dessus d'un accueil de jour et nous pouvons inscrire les personnes accompagnées à la collation du midi ;
- ✓ pour ceux qui nous en font la demande et qui répondent à certains critères, nous les avons orientés vers l'épicerie solidaire de l'association Amitiés cité qui a ouvert en juillet 2022 une antenne à La Seyne, à proximité de nos locaux, facilitant l'accès aux bénéficiaires ;
- ✓ d'autres sont inscrits à l'aide de la Banque alimentaire ;
- ✓ d'autres bénéficient de la solidarité familiale.

### 4. Situation au regard de la justice

- ✓ 8% de nos bénéficiaires n'ont aucun lien avec la justice ;
- ✓ 92% d'entre eux ont un lien avec la justice ;
- ✓ 18% d'entre eux sont sous écrou à leur entrée à l'Îlot.

Cela signifie qu'ils finissent leur peine en dehors de la prison. Ils sont encore considérés comme détenus. Ils ont des obligations judiciaires importantes dont il faut tenir compte dans l'accompagnement. C'est en cela que l'association propose un accompagnement individualisé, en partant de la situation de chaque personne dans sa singularité pour lui apporter une réponse adaptée. Voici un graphique des différentes situations judiciaires à l'entrée :



La part très importante de personnes placées sous main de justice accompagnée par l'Îlot (92%) contribue à renforcer l'expertise de la CIP dans l'accompagnement de ce public particulier. Du fait de son parcours carcéral, la personne détenue a des contraintes fortes et des obligations à respecter, rendant sa réinsertion plus complexe. Les effets néfastes de la détention sont autant d'éléments à prendre en compte pour favoriser la réinsertion de l'ancien détenu dans la société. Ce sont toutes ces particularités qui font de l'accompagnement des personnes sous main de justice un vrai métier. La CIP de l'Îlot et la responsable ont été formées en interne, mais également par la fédération Citoyen et Justice à laquelle l'Îlot est adhérent. Des temps d'échanges de pratique entre les CIP des différents établissements de l'Îlot et entre associations adhérentes à Citoyens et Justice permettent un partage d'expérience enrichissant au bénéfice du public accompagné.

La responsable d'antenne ainsi que la CIP ont effectué un parcours d'intégration au sein de l'Îlot en se rendant dans les établissements de la Somme et les AQJ de Paris. Cette immersion permet de rencontrer les collègues, de partager les pratiques de chacun et de découvrir parfois de nouvelles façons de travailler.

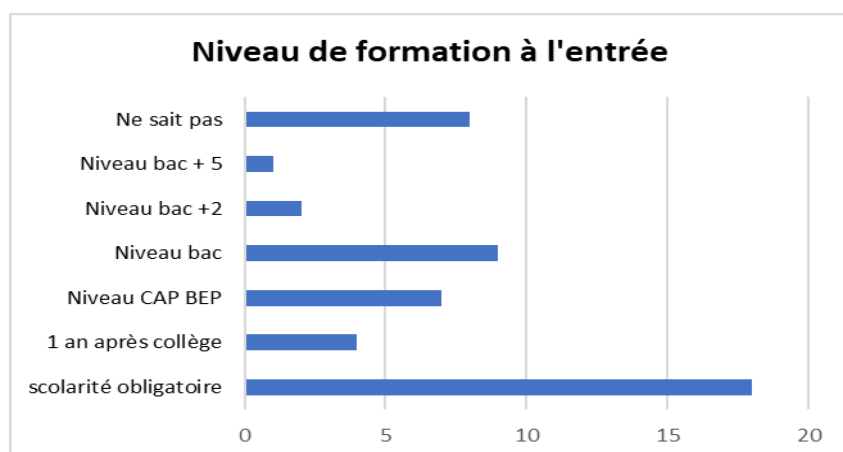
La CIP a une connaissance pointue des contraintes associées au suivi judiciaire, elle porte une attention forte au respect des obligations. Elle travaille en lien direct avec les CPIP.

## 5. Niveau de formation

Parmi les premiers obstacles à la réinsertion du public justice on constate une plus faible qualification que l'ensemble de la population :

- ✓ 64% des personnes ont un niveau collège ou inférieur ;
- ✓ 10,9 % sont en situation d'illettrisme.

Au cours de 2022 le niveau de scolarité des personnes reçues par l'Îlot Var peut être représenté par le graphique ci-dessous.



Il apparaît un niveau général de formation initiale très faible : 22 personnes sont sans diplôme, 8 ont un niveau CAP, 9 un niveau bac et 3 ont fait des études supérieures. Le niveau n'est pas connu pour 7 personnes qui n'ont pas été accompagnées.

## 6. Les parcours

On compte dans les parcours, les personnes ayant été accompagnées à l'extérieur. Sur 49 personnes reçues, 40 personnes ont effectué un parcours, plus ou moins long, avec l'Îlot. Les parcours comprennent essentiellement des entretiens individuels (en présentiel ou en distanciel) et quelques ateliers collectifs adaptés aux spécificités des personnes accompagnées. Ainsi sur 49 personnes :

- ✓ 8 personnes ont été vues 1 fois en détention mais par la suite n'ont pas été accompagnées pour différentes raisons (cf Orientations) ;
- ✓ 1 personne incarcérée en préventive dans le Nord, n'est pas en contact direct, mais sa famille installée en partie dans le Var a été rencontrée et entretient des liens avec l'équipe de l'Îlot afin de travailler un projet de mise en liberté ;
- ✓ Les parcours des 40 personnes accompagnées sont plus ou moins longs en fonction des besoins des personnes.

### Les ateliers collectifs en 2022 :

- ✓ 1 Sortie théâtre sur le rôle des hommes dans la société, 3 personnes ont assisté à la représentation au théâtre Liberté accompagnés par la CIP ;
- ✓ 1 rencontre avec le délégué cohésion police population, 3 personnes ;
- ✓ participation de l'Îlot à 3 forums emploi, 8 personnes ;
- ✓ 2 séances de bilan de la condition physique réunissant chacune 2 ou 3 personnes.

### Des parcours courts

Ils sont courts pour différentes raisons :

- ✓ peu d'adhésion au parcours et départ de la structure ;
- ✓ profil non adapté ;
- ✓ difficultés de mobilité ;
- ✓ réincarcération.

Ainsi :

- ✓ 9 personnes ont été vues 1 fois ou 2, mais soit elles n'ont pas adhéré à la proposition d'accompagnement, soit leur profil ne correspondait pas (à la retraite ou proche de l'être) ;
- ✓ 5 personnes sont venues entre 2 et 4 fois et n'ont pas poursuivies pour des raisons de santé, de mobilités, de revenus pour les transports, déménagement et réincarcération ;
- ✓ 4 personnes sont venues entre 7 et 8 fois.

### Des parcours construits et durables :

22 personnes ont réalisé des parcours réguliers, en venant entre 3 et 5 fois par semaine pour travailler sur leur projet professionnel et la levée des freins.



- Durée des parcours entre 2 et 4 mois : 12 personnes
  - ✓ 8 sorties positives (emploi ou formation) ;
  - ✓ 1 arrêt du parcours pour cause de problème de renouvellement de titre de séjour ;
  - ✓ 1 abandon ;
  - ✓ 1 réincarcération ;
  - ✓ 1 déménagement.
  
- Durée des parcours compris entre 7 et 14 mois : 10 personnes
  - ✓ 1 abandon ;
  - ✓ 1 réincarcéré ;
  - ✓ 1 déménagement ;
  - ✓ 1 fin de parcours ;
  - ✓ 6 personnes encore en cours d'accompagnement.

7 de ces accompagnements ont été fait en alternance entre du présentiel et à distance pour diverses raisons : éloignement géographique dû à des déménagements, des lieux d'hébergement qui varient, des problèmes de santé, des problèmes de mobilité...)

#### **Exemples d'accompagnement :**

Monsieur K, 50 ans, était en semi-liberté lorsqu'il a commencé son accompagnement avec l'Îlot qui a duré 4 mois. Il bénéficie de l'Allocation d'adulte handicapé.

Volontaire et impliqué dans son parcours il a effectué toutes les démarches administratives que nous initions : ouverture de compte en banque, renouvellement de carte d'identité, prise de rdv et rencontres de différents intervenants... Accompagné il a pu construire un projet professionnel en accord avec ses souhaits et contraintes et s'est orienté vers le nettoyage, métier qu'il avait déjà eu l'opportunité de faire en détention. Un forum a été organisé par le GEIQ propreté sur la ville de Toulon. La CIP l'a positionné pour une rencontre et il a été accepté. Il s'est bien intégré dans le groupe de formation ainsi que sur son poste de travail. Il était ravi et a pu organiser sa sortie sereinement et chercher un logement.

Monsieur E.R, 21 ans, a été vu en détention en juillet 2021 et est sorti en avril 2022 avec un suivi socio judiciaire et un TIG de 35 h à effectuer. Il a été accompagné 4 mois durant lesquels il était assidu et ponctuel. Il était hébergé par ses grands-parents à sa sortie, ce qui lui a permis de passer son permis de conduire durant cette période, de travailler sur son projet professionnel et de régulariser sa situation administrative. Il n'avait pas de qualification et quelques expériences dans le bâtiment et en cuisine. Il ne savait pas trop vers quoi s'orienter, la cuisine étant plutôt une passion pour lui sans vouloir en faire son métier. Nous avons donc travaillé sur les points forts et compétences de monsieur E.R afin de définir des pistes d'emploi en lien avec les besoins du territoire.

Monsieur E.R a participé à plusieurs ateliers de l'AVEF afin de mieux se connaître et se comprendre dans le but de se canaliser et gérer ses émotions. Il a également participé à une sortie théâtre pour assister à un spectacle sur le rôle des hommes. Il a également pu échanger avec le délégué à la cohésion police-population.

Après avoir effectué une immersion dans un restaurant d'application, M. E.R s'est tourné vers la cuisine et a intégré un Certificat de qualification personnelle (CQP) commis de cuisine en alternance.

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

**L'année 2022 a permis la reprise des activités ralenties ou à l'arrêt en 2021.**

**Nous avons construit une nouvelle articulation entre la CIP déjà en poste et la nouvelle responsable de l'antenne.** La CIP a été positionnée comme l'unique personne en charge de l'accompagnement du public. La responsable d'antenne, qui dispose d'une très bonne connaissance du tissu associatif à Toulon, a mobilisé les premiers temps de sa prise de poste à la rencontre des acteurs associatifs et institutionnels de la Seyne ainsi que les acteurs de la Justice (AP, SPIP, réseau Citoyen & Justice, associations ADAI, PE et ML, ADCE83, ...).

Cette répartition et complémentarité des missions permettent à chacune d'avoir une place importante dans le déploiement des actions existantes et des actions à venir, consolidant ainsi l'enracinement territorial de l'association et son implantation dans le paysage associatif varois.

La volonté de développer de nouvelles actions est un autre fait marquant. Elle s'est traduite par :

- ✓ la création d'un poste d'accueil de TIG : « agent administratif en charge du développement durable ». La première tigitiste a débuté sa mission en janvier 2023 ;
- ✓ la construction d'une action de TIG pédagogique "mobilisation vers l'emploi" construite en partenariat avec le SPIP et la référente territoriale de l'ATIGIP au cours de l'année 2022. Pour cela, l'Îlot va tenir des permanences au sein des Maisons de justice et de droit de Toulon et la Seyne et au Point Justice de Hyères. Cette action a reçu le soutien de la Fondation M6 ;
- ✓ un travail de réflexion avec la direction de l'établissement pénitentiaire de La Farlède autour de la création d'un dispositif d'insertion par le travail (type ACI) au sein de la détention et ouvert vers l'extérieur s'appuyant sur les métiers de l'agriculture...

## PERSPECTIVES 2023

---

Deux thématiques guident les orientations 2023 de l'antenne du Var :

Dans la perspective d'éviter les ruptures de parcours d'insertion à la sortie de détention, l'association travaille sur un projet d'accompagnement socio-professionnel « dedans-dehors » avec une mise en pratique débutant pendant la détention et se poursuivant à la sortie. L'action d'accompagnement renforcé s'étend avec la création d'équipe mobile se déplaçant au plus près du public, dans une démarche d'aller - vers. L'équipe mobile déplace son offre d'accompagnement pour les jeunes de moins de 30 ans auprès de structures implantées dans des territoires dépourvus ou insuffisamment pourvus d'offres d'accompagnement. La structure, du fait des liens privilégiés qu'elle entretient avec la population, fait le lien entre les jeunes et l'équipe mobile de l'Îlot pour enclencher un processus d'accompagnement qui doit déboucher sur un retour à l'emploi.

L'Îlot a le projet de développer une offre d'hébergement pour les PPSMJ. Un travail de recherche de terrain a débuté fin 2022 et se poursuit de façon active début 2023 ;

Le projet de l'association l'Îlot dans la création et le déploiement d'un projet d'ACI dans le Var en partenariat avec l'administration pénitentiaire s'appuie sur les fondamentaux suivants pour l'association :

- ✓ proposer une solution d'accompagnement et d'insertion professionnelle dédiée et à valeur ajoutée pour les personnes placées sous main de justice pour leur permettre de retrouver leur place dans la société et éviter la récidive ;
- ✓ agir dès la période de détention pour renforcer le potentiel d'insertion des personnes et faciliter la fluidité des parcours dedans-dehors ;
- ✓ assurer une complémentarité avec les solutions existantes pour avoir collectivement plus d'impact et d'utilité pour les personnes placées sous main de justice et sur leur parcours ;
- ✓ proposer un projet qui porte une ou des activités à valeur ajoutée pour les personnes, le territoire et l'association et ses partenaires

L'Îlot envisage de construire une continuité dedans-dehors en recherchant les opportunités de développer une activité à l'extérieur. Pour cela elle s'est mise en lien avec des partenaires associatifs (les jardins de la Castille, la Fondation la Castille et des centres de formation Agricampus.)

Conduire de telles réflexions nécessite d'y consacrer beaucoup de temps d'investigation. L'Îlot est allé chercher un soutien auprès d'un cabinet de consultant pour l'aider à bâtir une cohérence et une faisabilité de ce projet. 2023 sera consacré à rassembler les décideurs Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), Administration pénitentiaire (AP),

Direction interrégionales des services pénitentiaires (DISP), Conseil départemental du Var  
autour d'une mise en œuvre collective.



## L'antenne de l'Îlot dans le Var

1 avenue Emile Zola  
83 500 LA SEYNE-SUR-MER  
04 23 14 57 86

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

